

CEE, un dispositif pérenne Quoi de neuf pour la 4^e période ?

Certificats
d'économies
d'énergie
- CEE -
4^e période

Avec le démarrage de la quatrième période au 1^{er} janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif, fortement relevé (1200 TWh cumac en classique et 400 TWh cumac en précarité énergétique), va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine, et d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs processus industriels, en finançant une partie de leurs opérations par les CEE.

*Ce colloque permettra de rappeler les évolutions clés de la 4^{ème} période, grâce aux interventions de **la Direction générale de l'énergie et du climat, de l'Ademe et du Club CEE de l'ATEE**, et mettra en valeur différents types de valorisation des CEE par la présentation de retours d'expérience diversifiés*

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (entreprises / bailleurs / particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE**

Le Groupe ATEE Occitanie, vous invite à participer à des débats sur ce dispositif qui nous concerne tous !

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.



PROGRAMME

14h00 - Accueil des participants et ouverture du colloque

Cyrille ROYER – Directeur Projet Bâtiments Durables Région Occitanie

Eric TAPIERO – Président ATEE Occitanie

14h15 - Rappels sur le fonctionnement du dispositif (Bilan de la 3^{ème} période)

Jérôme LLOBET - ADEME Occitanie

14h30 - Nouvelles modalités apportées par la 4^e période

- Règles générales & modalités administratives
- Bonnes pratiques en matière d'assurance qualité dans le dispositif des CEE
- Echanges et valorisation des CEE – Fonctionnement du registre EMMY

Marie PAUSADER – Adjointe au chef de bureau Economies d'énergies et Chaleur Renouvelable - DGEC – Ministère de la transition énergétique et solidaire

15h10 - Évolutions clés de la 4^e période CEE

- Catalogue des opérations standardisées par secteur d'activité
- Les nouveautés en matière de programmes
- Les opérations spécifiques

Marc GENDRON – ATEE Délégué Général du Club CEE

Daniel CAPPE – Vice-président ATEE

16h00 - Pause

16h20 - Démarches d'une demande de CEE dans le résidentiel social (précarité énergétique)

Matthieu LOCCI – LEYTON

16h40 - Gestion des CEE dans une collectivité : conventionnement avec un obligé et /ou un courtier.

Damien ALONSO – Toulouse Métropole

17h00 - Un exemple dans le tertiaire

Benoit CHEZE – Objectif Eco énergie

17h20 - Un exemple dans l'industrie

Jean-Pierre COT - Directeur technique SEPPIC

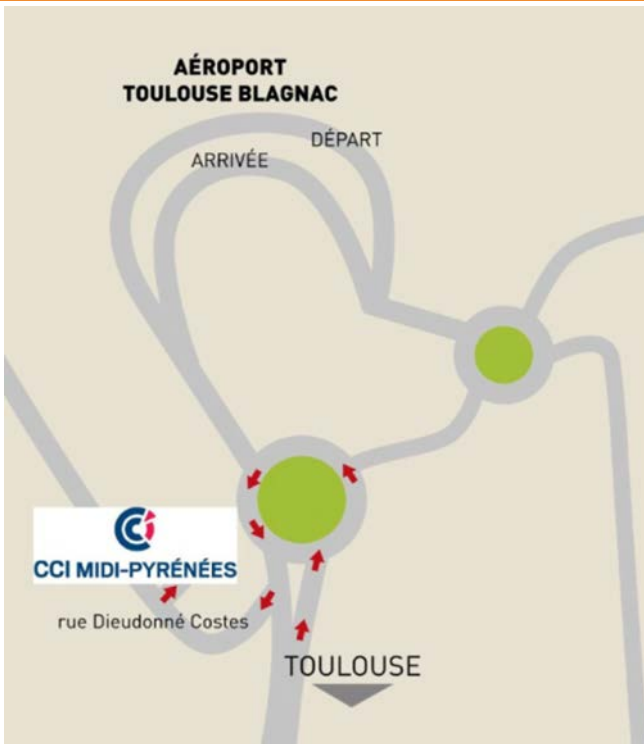
17h40 - Des offres de préfinancement des CEE

David RAPIN – GSTEE

18h00 - Conclusions



RENDEZ-VOUS



**Chambre de Commerce et d'Industrie
de Région Midi-Pyrénées**

**5, rue Dieudonné Costes
BLAGNAC (31)**

Tel: 05 62 74 20 00 – Fax: 05 62 74 20 20

INSCRIPTION

Envoi du règlement à l'ordre de l'ATEE accompagné du bulletin d'inscription à :
Secrétariat de l'ATEE - ATEE Occitanie – 82 rue des Sables 31 200 TOULOUSE - ou par mail à : Alain GANNE
alain.ganne@optinergie.fr / fax : 05 59 84 42 96

Je m'inscris à la réunion technique CEE du 13 mars 2018

Je m'inscris à la journée CEE du 13 mars 2018

Je suis adhérent ATEE - Gratuit -Votre n° d'adhérent _____

Je ne suis pas adhérent : je verse 58 € TTC (dont TVA 20% - 9,67€)

Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018 et je participe gratuitement

Je verse le montant de l'adhésion 88 € exonéré de TVA (35€ pour étudiant/demandeur d'emploi)
([Plus d'infos sur les conditions d'adhésion à l'ATEE](#))

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de ATEE - Une facture vous sera adressée à l'encaissement

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Code NAF (ex code APE) : _____

Tél. : _____ Mob. : _____ E.Mail : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @Association ATEE